

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PORTNEUF
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF
LE 17 SEPTEMBRE 2024
Séance extraordinaire

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue à 19 h 00 au lieu ordinaire des sessions.

Sont présents les membres du conseil suivants :

M. Raphaël Benoît	Conseiller siège # 1
M. Mathieu Fecteau	Conseiller siège # 3
M. Jean-René Coté	Conseillère siège # 4
Mme Marie-Ève Moisan	Conseillère siège # 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Archill Gladu.

Est également présent:

M. Serge Allaire, directeur général et greffier-trésorier.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 03. Le maire, M. Archill Gladu, souhaite la bienvenue à tous et mentionne que la séance est enregistrée.

LÉGISLATION

200-17-09-24

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

2- LÉGISLATION

2.1 Adoption de l'ordre du jour

3- ADMINISTRATION

3.1 Adjudication d'un contrat pour des travaux d'asphaltage dans la route Bédard et le chemin Frenette ainsi que des changements de ponceaux sur la rue Lesage et le rang Saint-Antoine

4- PÉRIODE DE QUESTIONS

5- LEVÉE DE LA SÉANCE

ADMINISTRATION

201-17-09-24

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR DES TRAVAUX D'ASPALTAGE DANS LA ROUTE BÉDARD ET LE CHEMIN FRENETTE AINSI QUE DES CHANGEMENTS DE PONCEAUX SUR LA RUE LESAGE ET LE RANG SAINT-ANTOINE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a invité les entreprises ou personnes intéressées à répondre à un appel d'offres public pour des travaux d'asphaltage dans la route Bédard et le chemin Frenette ainsi que des changements de ponceaux sur la rue Lesage et le rang Saint-Antoine;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions s'est fait le mardi 17 septembre 2024 à 11 h 05 au bureau municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçue trois (3) soumissions devant M. Steeve Arbour, chargé de projet, M. Serge Allaire, Directeur général et Mme Véronique Germain, agente de bureau et greffe;

CONSIDÉRANT QUE M. Marc Plamondon, ingénieur et chargé de projet a procédé à l'analyse de tous les documents reçus par les entreprises soumissionnaires;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire est Construction et Pavage Portneuf Inc avec un montant de 545 523.29 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par la conseillère et les conseillers présents :

- **D'ACCEPTER** la soumission de Construction et Pavage Portneuf Inc;
- **DE PAYER** la somme à même le poste budgétaire : 03-31000-001.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Discussions sur les sujets suivants : l'ensemble et la durée des travaux et le nombre de soumissionnaire.

202-17-09-24 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets étant épuisés, il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement de lever l'assemblée à 19 h 09.

Monsieur Archill Gladu
Maire
trésorier

Monsieur Serge Allaire
Directeur général et greffier-

Je, Archill Gladu, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.